

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 2 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 2 juin à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94
Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony Renucci

**DELIBERATION N°5
BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

PREAMBULE – Mme Liliane REUSCHLEIN, Vice-présidente

Mes chers Collègues,

Comme tous les ans, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du compte de gestion, document financier dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Pour autant, il se distingue de celui-ci en faisant apparaître les comptes directement tenus par le comptable public et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après vérification celui-ci n'appelle ni réserve ni remarque et est strictement conforme au compte administratif que nous allons adopter.

Je vous invite donc à approuver le compte de gestion 2025 du budget annexe des résidences autonomie.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M22
Document de référence	- projet de compte de gestion 2025 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

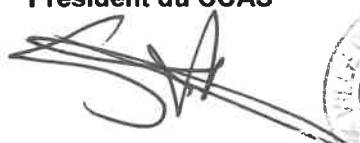
Après en avoir délibéré par :

Pour	10
Contre	00
Abstention	03

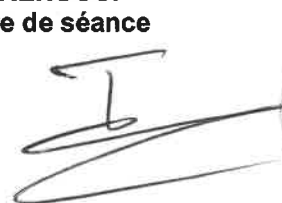
Article Unique : adopte le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025 dressé par le Comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2025	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	9 820,97
Résultat antérieurement reporté	49 452,37
Résultat de clôture 2025	59 273,34

M. Francis SELLAM
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le 12 JUIN 2026
télétransmise au contrôle de
légalité le 12 JUIN 2026

Fait à Joinville-le-Pont le